

Le quinze mai deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHIERIE - LAMAURE - OLIVIER - RAFIK - RIGONDEAUD - SÉDANO-GRELLETY - MM. BOISARD - BURLIER - FONTAINE - ISSARD - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme REGRENIL à M. MAZÈRE
M. GUIBRETEAU à M. PÈBRE
Mme DONADIEU à Mme FOUCAUD
M. GERGAUD à Mme LAMAURE
M. MATHA à M. ISSARD
M. BANIZETTE à M. BOISARD
Mme EL HARMOUCHI à M. LAFFENÊTRE
M. TIFALLA à Mme DANÈDE
Mme PROUX à Mme OLIVIER

| | |
|-----------------------|------------|
| Membres en exercice : | 29 |
| Présents : | 17 |
| Votants : | 26 |
| Date de convocation : | 09/05/2023 |

ABSENT EXCUSÉ : M. DEVAUTOUR

ABSENTS : Mme EL BASRI - M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DUMAS

DÉLIBÉRATION 2023-05-08 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE CLASSES TRANSPLANTÉES À PARIS – ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DES MÉRIGOTS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de participation financière au projet de classe transplantée de l'école élémentaire des Mérigots.

Ce projet intéresse la classe de CM2 (26 élèves) et a pour objectifs pédagogiques :

- Développement de l'autonomie, de l'esprit d'initiative, de la responsabilité, de la socialisation
- Respect de l'autre et de son travail, des règles collectives
- Respect de l'environnement et du patrimoine
- Maîtrise de la langue
- Se repérer dans le temps : construire des repères historiques
- S'approprier et utiliser un lexique historique et artistique approprié
- Approfondir ses connaissances sur des sujets travaillés en classe en littérature, en histoire, en géographie, histoire des arts, éducation musicale, sciences et technologie
- Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu aménagé ou artificiel

Le projet aura lieu à Paris du 6 au 9 juin 2023.

Le coût total du projet est de 11 700,00 €.

L'aide financière proposée par la commune pour le projet est de 2 000,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** cette participation versée sous forme de subventions pour un montant de 2 000,00 € à l'école élémentaire des Mérigots.

La commission Education et Culture a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 octobre 2022 pour une subvention de 3 000,00 €, le bureau municipal ayant ramené cette participation à 2 000,00 €.

La commission Finances – Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 2 mai 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette participation versée sous forme de subventions pour un montant de 2 000,00 € à l'école élémentaire des Mérigots.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 16 mai 2023
Monsieur le Maire

